

La société et les vicissitudes de la vie familiale

Divorce, décès, état de besoin

Le sort des droits sociaux et de la direction de la société face aux événements de la vie familiale de l'associé et du dirigeant, sans négliger les enjeux fiscaux.

DATE

26 novembre 2026

Jeudi

HORAIRES

14h00 – 17h30

3 heures

LIEU

Grand Hôtel La Cloche

14 place Darcy, 21000 Dijon

TARIF

250 € HT

par participant

Objet de la formation

La formation examine la manière dont la société, et notamment la société familiale, est affectée par les événements qui jalonnent la vie de ses associés et de ses dirigeants : divorce, décès et état de besoin.

Objectifs

- ✓ Anticiper les conséquences des événements familiaux sur la qualité d'associé, la valeur des droits sociaux et la direction de la société.
- ✓ Sécuriser les solutions pratiques, au regard du droit des sociétés comme de la fiscalité.

FORMATION ANIMÉE PAR



**Jean-François
Hamelin**

Professeur
Université Bourgogne Europe

Déroulé de l'après-midi

3 h de formation



Contenu du programme

01 Le divorce

A La société d'un époux

- ◆ Les parts sociales (art. 1832–2 C. civ., distinction du titre et de la finance)
- ◆ Les actions (qualité d'associé, partage de l'indivision)

B La société entre époux

- ◆ Le retrait
- ◆ La dissolution

02 Le décès

A Le décès de l'associé

- ◆ L'agrément des héritiers (qualité d'associé, démembrement)
- ◆ La valorisation des droits sociaux

B Le décès du dirigeant

- ◆ La vacance de la direction
- ◆ La direction successive

03 L'état de besoin : la mise à disposition à titre gratuit d'un bien de la société

A La validité

- ◆ La conformité à l'objet social
- ◆ La conformité à la finalité sociale
- ◆ Les conventions réglementées

B La fiscalité

- ◆ La société civile transparente
- ◆ La société civile opaque

Informations pratiques

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation en présentiel associant aspects théoriques et pratiques, sur la base d'un PowerPoint.

SUPPORT

Le PowerPoint est adressé au format PDF à chaque participant à l'issue de la formation.

SUIVI ET ÉVALUATION

Temps d'échange en fin de séance ; questions ultérieures transmises à l'intervenant par l'organisateur.

VALIDATION

Attestation du nombre d'heures suivies, conformément aux modalités arrêtées par le Conseil national des barreaux.

PUBLIC & NIVEAU

Avocats · Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques).

CONTACT & INSCRIPTION

M. Franck Goncalves
06.42.12.12.18
contact@pagesdedoctrine.fr